

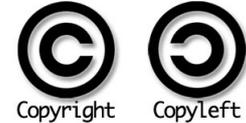


C 4.3

S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information.

Tout ce qui se trouve sur Internet a été déposé par quelqu'un, qui en est le **propriétaire**. Ce dernier peut autoriser ou non son utilisation selon deux principes qui régissent le **droit d'auteur** :

- Le copyright permet une utilisation payante ou autorisée
- Le copyleft est libre de droit



Il est donc indispensable de vérifier les droits lorsque l'on copie un document numérique (texte, image, photos, vidéo, musique, ...).

Entre ces positions extrêmes que représentent le Copyright et le Copyleft, et face au besoin des créateurs désireux de communiquer aux internautes ce qui est possible (ou non) de faire avec leur œuvre, un outil simple a été créé :

le **Creative Commons**



| Licence Creative Commons | Bouton | Usage commercial permis? | Nouvelle version permise? |
|---|--------|--------------------------|---|
| Attribution | | | |
| Partage à l'identique de la licence originale (Share Alike) | | | Mais sous licence originale |
| Aucune d'œuvre dérivée (No Derivatives) | | | |
| Non-commerciale (Non-Commercial) | | | La nouvelle œuvre et ses versions subséquentes devront être non-commerciale |
| Non-commerciale (Non-Commercial) + Partage à l'identique (Share alike) | | | La nouvelle œuvre et ses versions subséquentes devront aussi être non-commerciale |
| Non-commerciale (Non-Commercial) + Pas d'œuvre dérivée (No Derivatives) | | | |

Pour plus d'information : <https://framablog.org/2008/03/11/education-b2i-creative-commons/>



- En cas de reprise d'un contenu, il est essentiel de **vérifier les termes exacts de la licence** accordée par l'auteur de l'œuvre.
- Le recours à des licences connues et très répandues comme les Creative Commons évite la répétition de cette lecture parfois complexe et fastidieuse.
- Lorsque l'auteur n'a pas exprimé la façon dont il souhaitait être cité, il est recommandé de **citer son nom**, et éventuellement **la source de l'œuvre** (nom du site, URL), et lorsque le nom n'est pas communiqué, d'indiquer au moins la source.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/contenus-ouverts-ou-libres.html>